

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE

Direction régionale de
l'environnement, de l'aménagement
et du logement
Alsace

Strasbourg, le 21 février 2013

Service Risques Technologiques
Secrétariat COPIL- CLIS

Nos réf. : 2296_2013_02-21_Wittelsheim_CR CLIS

Vos réf. :

Affaire suivie par : G WOLF

gilbert.wolf@developpement-durable.gouv.fr

Tél. 03 88 13 06 26 – **Fax** : 03 88 13 05 60

Compte rendu de la réunion

CLIS STOCAMINE

17 DECEMBRE 2012

Compte rendu de la réunion.....	1
CLIS STOCAMINE.....	1
17 DECEMBRE 2012 à WITTELSHEIM.....	1
Ordre du jour de la réunion.....	2
Introduction par Monsieur Alain PERRET Préfet du Haut-Rhin	
. Point d'avancement du dossier	3
. I Débats sur les arbitrages pris par le Gouvernement.....	3
. II Intervention de Monsieur ROLLET, Président de Stocamine.....	6
. III Point sur les personnels Stocamine.....	9
. IV Transformation de la CLIS en Commission de Suivi de Site (CSS)	

Pièces jointes :

- Intervention de l'exploitant
- Intervention de la DREAL Alsace
- Déclaration de la CFDT des Mineurs de Potasse
- Liste des participants à la réunion

La séance est ouverte à 15 heures 05, sous la présidence de Monsieur Alain PERRET. Préfet du haut-Rhin

Point d'avancement du dossier

M le Préfet rappelle que le Comité de Pilotage (COPIL) de STOCAMINE a présenté lors de la réunion de la CLIS du 07 juillet 2011, plusieurs solutions pour le retrait des déchets entreposés dans les zones de stockage du site. Une tendance majoritaire s'était dégagée au sein du Comité de Pilotage en faveur du retrait sélectif des déchets contenant du mercure et de la mise en place d'une surveillance accrue, compte tenu des études scientifiques menées. Cette solution constituait, selon lui, l'option la plus adaptée pour la fermeture de Stocamine.

Cependant, cette hypothèse n'a pas suscité le consensus. Des rencontres organisées entre la DREAL, les représentants de l'État et les Administrations centrales depuis septembre 2012 ont permis au Gouvernement d'alimenter sa réflexion autour de ce dossier, en se fondant sur des éléments déjà débattus en CLIS, tandis que les élus locaux prolongeaient également leurs travaux. La convergence de ces deux courants a permis de définir une position commune en faveur d'un déstockage partiel, et un déblocage du dossier.

Madame SCHILLINGER, Sénatrice du Haut-Rhin, indique avoir été reçue au Ministère de l'Environnement le 12 décembre 2012, pour prendre connaissance des trois arbitrages rendus par les Ministères concernés :

- le retrait des déchets les plus dangereux en cas d'ennoyage de la zone de stockage, est confirmé ;
- la réalisation des travaux est prévue avant 2019 ;
- une enveloppe budgétaire de 100 millions d'euros est réservée pour leur mise en œuvre.

Bien que le site qui accueillera les déchets retirés n'ait pas encore été déterminé avec certitude, la demande d'autorisation préalable au lancement des travaux pourrait intervenir dès 2013, notamment pour la mise en place de barrages de confinement des déchets.

Le Préfet souligne l'importance de ces arbitrages, qui brisent le *statu quo* autour de ce dossier. Il insiste sur le fait que ces arbitrages ont été rendus malgré un contexte budgétaire contraint, et qu'ils reposent sur un avis majoritaire au sein de la communauté scientifique.

La suite des opérations reposera sur un processus administratif traditionnel, conduit par le Préfet et la DREAL, faisant intervenir des enquêtes publiques, et répondant aux exigences de transparence.

.I Débats sur les arbitrages pris par le Gouvernement

Monsieur EIDENSCHENCK (CGT) peine à comprendre pourquoi l'option d'un retrait partiel suivi d'une obstruction des galeries a été retenue. Il ne tire en effet pas le même enseignement que le Préfet quant aux conclusions exposées lors de la réunion publique d'octobre 2011. Il souligne ainsi que certains experts, membres du Comité de Pilotage et le Président de ce dernier estimaient que les déchets entreposés finiraient par contaminer la nappe phréatique, même si l'échéance reste indéterminée. Il demande par conséquent l'application du principe de précaution et se positionne fermement en faveur d'un déstockage complet de tous les déchets entreposés sur le site. Il prend acte de l'avancée du dossier, mais sollicite des plus amples informations sur la façon dont sera utilisée l'enveloppe budgétaire de 100 millions d'euros, sur le procédé qui sera retenu pour remonter les déchets à la surface, et sur l'avenir de ces derniers une fois déstockés.

Monsieur CHAMIK (CSCV) s'inquiète de la décision qui sera prise. A la lumière de sa connaissance du site, il insiste sur la nécessité absolue d'en extraire l'ensemble des déchets. Il est en effet intimement convaincu qu'aucun bouchon ne saurait empêcher une pollution de la nappe phréatique.

Monsieur OMEYER (Conseil Régional) abonde dans le sens de Monsieur EIDENSCHENCK. Il pensait ainsi que toutes les parties prenantes s'étaient positionnées en faveur d'un déstockage complet, et rappelle que le Conseil Régional avait unanimement voté une motion allant dans ce sens. Il s'inquiète par ailleurs du temps que pourront prendre les procédures administratives, compte tenu de l'instabilité du site, et de la priorité qui semble être donnée à la fermeture des galeries. Il appelle au lancement rapide des travaux d'évacuation des déchets, et à la construction progressive d'une méthode pour ces derniers.

Monsieur HOME (Conseil Régional) se réjouit du déblocage du dossier, mais attend, lui aussi, des précisions sur le périmètre exact des arbitrages. Il continue par ailleurs de penser que la solution du déstockage intégral doit prévaloir.

Monsieur JOURNET (CFE-CGC) s'enquiert de la façon dont se décompose l'enveloppe budgétaire, et des garanties de l'État sur la réalisation des travaux.

Le Préfet explique que l'enveloppe est définie dans le cadre du budget triennal de l'État, dont la souplesse peut conduire à ce que les sommes engagées ne soient pas égales chaque année, voire que le déblocage de certaines d'entre elles soient reportées sur la période triennale suivante. Selon lui, le point essentiel à retenir reste cependant l'inscription à la Loi de Finances de ces subsides pour mener ce chantier. La définition de la mécanique des travaux permettra d'affiner au fur et à mesure les transferts de crédits nécessaires.

Il indique ensuite que les délais nécessaires aux procédures administratives sont incompressibles et imposées par le Code de l'Environnement. La planification des différentes étapes permettant d'aboutir à la mise en œuvre des arbitrages rendus par le Gouvernement, qui exige par ailleurs une grande rigueur, n'est pour l'heure pas figée. Elle fera le moment venu l'objet d'une présentation à la CLIS.

Monsieur WEBER (Conseil Général) déclare que le Conseil Général du Haut-Rhin maintient sa position en faveur d'un déstockage total, et déplore vivement le temps perdu depuis les origines du dossier. Il souhaite donc que l'État tienne compte des imprudences commises et permette une action rapide.

Monsieur RIESEMANN (Mairie de Wittelsheim) rappelle que la Ville de Wittelsheim milite également pour le déstockage complet depuis les origines.

Monsieur BARBEROT (Alsace Nature) est surpris d'apprendre qu'un budget ait été déterminé avant même qu'une solution d'accueil pour les déchets évacués ait été trouvée, alors que cet élément en constitue une variable importante qui pourrait le remettre en cause.

Le Préfet indique que différents contacts sont d'ores et déjà établis.

A la demande de plusieurs membres de l'assemblée, Monsieur HOELTZEL, directeur de la DREAL Alsace, revient sur le processus qui s'engage. Sur la base des études déjà menées, l'Administration a donné le feu vert à Stocamine pour déposer un dossier d'autorisation de fermeture du site conformément aux dispositions du décret du 10 mars 2006. Le retrait des déchets les plus dangereux (mercuriels), point de départ du processus administratif conduisant à la mise en œuvre des travaux sera effectué en application des dispositions de l'arrêté préfectoral d'exploitation du 03 février 1997 qui prévoit le retrait partiel de déchets.

Monsieur ROUSSEAU (DREAL Alsace) précise donc que les arbitrages rapportés par le Préfet et la Sénatrice ne sont que des orientations préalables à la constitution d'un dossier de fermeture. Il

est de ce fait impossible de renseigner précisément la CLIS sur la suite et le calendrier des opérations.

Monsieur FLORY (GAIA) regrette cette absence de réponses concrètes.

Monsieur HOELTZEL (DREAL Alsace) explique que le scénario définitivement retenu sera déterminé en fonction de la nature du dossier déposé, du résultat d'une tierce expertise sur les solutions proposées, et à l'issue d'une enquête publique. Il précise que les conditions de travail des personnels chargés de ces travaux très particuliers, seront nécessairement abordées dans le dossier déposé par Stocamine.

Le Préfet insiste sur le signe fort envoyé par le Gouvernement avec les arbitrages rendus. Il déclare que le déstockage des déchets de Stocamine et la fermeture de la centrale nucléaire de Fessenheim constituent deux défis importants pour le Haut-Rhin, qu'il convient de traiter avec une rigueur intellectuelle irréprochable. Il précise toutefois qu'il sera difficile de faire évoluer le dossier Stocamine vers un retrait total des déchets, puisque l'option du déstockage partiel se fonde sur le courant dominant qui prévaut dans la communauté scientifique sur le risque de pollution à terme.

La Sous-Préfète de Thann indique que l'objectif du retrait partiel des déchets est fixée à 2019.

Madame SCHILLINGER précise en outre que la question de la protection des personnes qui procéderont au déstockage n'est pour l'heure pas résolue.

Monsieur WEBER (Conseil Général) estime que la cessation d'exploitation des mines de potasse d'Alsace constitue un exemple typique de décisions trop hâtives, puisqu'elles avaient, selon lui comme selon les Organisations syndicales, encore un avenir. Il invite donc l'ensemble des parties prenantes à réfléchir posément à la fermeture de Fessenheim, afin de ne pas reproduire les mêmes erreurs. Il souhaite de même que les propositions et les alertes des salariés actifs ou retraités du site soient davantage prises en compte, et exprime ses craintes quant à l'insuffisance de l'enveloppe budgétaire prévue.

Monsieur EIDENSCHENCK (CGT) rappelle que les arbitrages en faveur d'une évacuation partielle ont été pris par le Gouvernement, alors même le déstockage total avait encore été évoqué lors de la réunion du 14 octobre 2012. Il souligne en outre que plus de la moitié des déchets peuvent être facilement dégagés de la mine : il demande donc que ces travaux soient menés rapidement. Il se déclare inquiet quant aux engagements pris par l'État et souhaite connaître le mandat que ce dernier confèrera à Stocamine.

Le Préfet indique que le Gouvernement accorde toute sa confiance à Stocamine en sa qualité de « société d'État ». Il affirme par ailleurs que les décisions du Gouvernement ne feront pas l'objet de nouveaux débats, et seront bien celles mises en œuvre.

Monsieur BARBEROT (Alsace Nature) souligne que les déchets mercuriels ne constituent pas les seules substances dangereuses entreposées sur le site.

Le Préfet précise que le cahier des charges du chantier intégrera ce paramètre, et précisera l'ensemble des déchets à extraire.

Monsieur LITZLER est surpris que Monsieur SORDI, Député du Haut-Rhin qu'il représente, n'ait pas été convié à la réunion du 12 décembre dernier évoquée par Madame SCHILLINGER, alors qu'il avait sollicité l'arbitrage rendu par écrit. Il s'étonne par ailleurs d'apprendre qu'un scénario de retrait partiel aurait été validé par les trois Ministères concernés avant même que l'exploitant ne remette son dossier.

Le Préfet indique que la position de l'Exploitant est celle de l'État. Le déblocage de crédits pour Stocamine traduit une évolution des positions idéologiques sur la production énergétique ou industrielle. Les conseillers et les administrations des Ministères étudieront ensuite plus finement

le scénario retenu. Il explique ainsi que si les techniciens ont une mission de conseil, il revient à la sphère politique de prendre les décisions, en rendant les arbitrages évoqués.

.II Intervention de Monsieur ROLLET, Président de Stocamine

Au vu des conditions actuelles du site, qui appellent une fermeture rapide, Monsieur ROLLET (Liquidateur des MDPA actionnaire de Stocamine) se réjouit qu'une telle décision ait été prise par le Gouvernement. Il précise en outre que la décision d'arrêter l'exploitation minière de la potasse et de dédier le site au stockage de déchets avait été prise avant sa prise de fonction et ne l'engage en aucune façon.

(i) Surveillance et travaux réalisés en 2011 et 2012

Monsieur ROLLET rappelle que le Comité de Pilotage est intervenu par deux fois en CLIS en 2011 pour y présenter ses conclusions, en faveur d'un retrait au moins partiel en cas de risque inacceptable de pollution de la nappe phréatique, à terme. Dix membres de ce Comité estimaient en outre que la pose de scellements efficaces après le retrait des substances les plus dangereuses, notamment les déchets mercuriels, assortis d'une surveillance renforcée, constituerait le meilleur compromis possible.

Il souligne en outre que, lors du déstockage partiel de déchets non conformes, opéré en 2001 environ 10 % des contenants dégagés s'étaient déchirés, engendrant un épandage de substances et la nécessité d'un reconditionnement. La réduction des hauteurs et des largeurs des espaces de stockage, bien plus rapide que prévu à l'origine, font craindre que la proportion de contenants endommagés soit bien plus importante dans le cadre de ce nouveau déstockage. Ce paramètre, additionné au risque d'éboulements, conduit à envisager avec plus d'acuité encore les dangers encourus par les personnes qui procéderont au dégagement des déchets. Ainsi, il a d'ores et déjà été décidé de procéder à des travaux d'entretien et de maintenance des allées et des voies d'accès, limitant les risques d'effondrement.

(ii) État d'avancement des études complémentaires pour le dossier de fermeture

Quatre scénarii pour la fermeture du site envisageant le confinement, le retrait total ou le retrait partiel, ont été présentés aux Services de l'État.

Monsieur ROLLET rapporte que les études menées par l'INERIS tendent à démontrer qu'une pollution pourrait être évitée en cas de confinement des déchets mercuriels au moyen de barrages constitués en particulier de bentonite. L'étude montre par ailleurs que la convergence des terrains et la présence de déchets amiantés constituent des contraintes non négligeables à un déstockage ciblé, même si l'essentiel des déchets contenant du mercure, représentant environ 56% de cette substance, pourrait être retiré en manipulant moins de cinq colis amiantés.

Des investigations ont également confirmé que l'évacuation des déchets contenant du mercure entraînerait bien un bénéfice proportionnel à la quantité de mercure retiré, en matière d'impact potentiel sur la qualité des eaux de la nappe d'Alsace. Une projection à mille ans tend ainsi à démontrer que la potentielle contamination de la nappe phréatique serait d'une teneur inférieure au « bruit de fond » habituellement observé dans les eaux souterraines locales, lors des analyses.

Monsieur ROLLET décrit ensuite la méthodologie envisagée pour le déstockage. Les blocs 21 et 22 constitueraient deux chantiers pilotes de déstockage et ils seraient confinés afin d'éviter tout impact, du fait d'épandages accidentels de substances chimiques, dans le reste de la mine et en surface.

Les colis de déchets seront précautionneusement extraits des blocs de stockage puis évacués, rangée après rangée, et reconditionnés, afin d'éviter tout risque d'épandage de produits lors du transport vers la recette du puits. Les colis seront ensuite remontés à la surface par un puits, puis conduits vers leur nouveau site d'accueil pour leur élimination. Des travaux miniers de terrassement et de soutènement devront réaliser avant l'évacuation des déchets afin d'assurer à tout moment la sécurité des intervenants. Le personnel affecté à cette tâche devra, par ailleurs utiliser des équipements de protection collectifs et individuels adaptés aux risques, l'ambiance de travail étant potentiellement toxique.

(iii) Etat des travaux, et perspectives 2013

Monsieur ROLLET indique que Stocamine a déjà engagé des études et fait procéder à divers travaux et aménagements utiles quel que soit le scénario de fermeture retenu : équipement du puits Joseph pour pouvoir assurer le transport de charges lourdes, démarches administratives pour l'obtention des dérogations nécessaires pour une utilisation de matériels ne répondant pas aux conditions d'utilisation en atmosphère grisouteuse, fiabilisation et entretien d'installations vieillissantes.

Des études portant sur les conditions de sécurité et la préparation de la remise à section des galeries ont également été menées dans l'optique d'un éventuel déstockage, tandis que des mesures de perméabilité du terrain au droit des scellements envisagés et des recherches du sondage de reconnaissance W3 en vue de son traitement sont réalisées dans l'éventualité d'un confinement de durée illimitée. Une réflexion porte en outre sur la conception des barrages de bentonite destinés à assurer l'étanchéité de la mine. L'INERIS préconise également de remblayer les blocs qui n'ont pas été utilisés à des fins de stockage afin d'éviter le risque d'éboulements. Le remplissage de toutes les galeries d'accès au stockage et des blocs actuellement stockés est lui aussi à l'étude, et des travaux de modélisation sont en cours de réalisation par un bureau d'experts internationaux en vue d'identifier la panoplie de confinement la plus efficace à mettre en œuvre. Monsieur ROLLET signale enfin la délimitation d'une zone franche autour du site, et la constitution, à la demande de l'Administration, d'un projet de sondage foré à partir du jour destiné à suivre la remontée des eaux, conformément au Code Minier.

Compte tenu des arbitrages rendus par l'Administration, Stocamine s'attachera à élaborer rapidement un dossier de fermeture et un autre portant sur le retrait partiel des déchets.

(iv) Débat

Monsieur CHAMIK (CSCV) constate que seul le scénario du déstockage partiel semble encore à l'ordre du jour, et se demande si les autres options auraient été envisagées si le liquidateur n'était pas Monsieur ROLLET.

Monsieur ROLLET rappelle que toutes les options ont fait l'objet d'études.

Monsieur EIDENSCHENCK (CGT) a l'impression que certaines parties prenantes retardent la mise en œuvre des travaux, alors que chacun s'accorde depuis des années sur leur urgence. Il se demande par ailleurs qui a pouvoir de décision au sein de la CLIS. Bien que Monsieur ROLLET soit, à son sens, le seul à se positionner en faveur du confinement, il a le sentiment que ce dernier est le seul à être écouté. Il appelle à ce que le déstockage intégral soit envisagé prioritairement, même si tous les déchets ne pourront peut-être pas être évacués. Il estime enfin que les Organisations Syndicales n'ont pas de leçons à recevoir de la Direction de Stocamine en matière de conditions de travail.

La Sous-Préfète de Thann indique que Monsieur ROLLET a mandat du Gouvernement pour organiser le déstockage partiel des déchets, conformément aux arbitrages rendus. Les dossiers rendus et les tierces expertises seront pris en compte et présentés à la CLIS.

Monsieur CHAMIK (CSCV) regrette que la voix de ceux qui alertaient quant à l'instabilité du terrain à la création du centre de stockage n'ait jamais été écoutée. Il souligne aussi que 6 mètres-cube d'eau s'infiltrent tous les jours dans les quartiers Amélie 1 et 2, alors que les experts et ingénieurs avaient affirmé qu'ils étaient étanchéifiés. Entre la théorie et la réalité, Monsieur CHAMIK se réclame de la logique, et craint que les barrages de bentonite n'empêcheront pas les déchets de contaminer la nappe phréatique à terme.

Monsieur POLMAN (GAIA) souhaite que la dégradation du site du stockage ne devienne pas un prétexte pour ne plus envisager le retrait total des déchets.

Monsieur WEBER (Conseil Général) s'enquiert des moyens qui pourraient être mis en œuvre pour éviter, ou tout du moins limiter, les infiltrations d'eau dans le stockage.

Monsieur ROLLET indique que l'INERIS a évalué le volume d'eau s'infiltrant annuellement dans la mine à environ 52 000 mètres-cube. Ce chiffre, comparé à l'évolution du vide minier qui tend à se restreindre, sert de base à l'évaluation du temps qui s'écoulera avant que la saumure n'atteigne le niveau du stockage. Il estime par ailleurs que l'étanchéification parfaite de tous les puits du secteur Ouest, quand bien même elle eût été possible, aurait, sans doute, constitué à l'époque, une opération très délicate et onéreuse.

Monsieur BARBEROT (Alsace Nature) s'interroge sur le retour d'expérience sur les bouchons de bentonite. Il se demande par ailleurs, si la descente de milliers de tonnes de matériau pour les constituer, ne serait pas aussi complexe que de remonter les déchets à la surface.

Monsieur ROLLET confirme l'existence de retours d'expérience favorables dans des contextes géologiques semblables, notamment en Allemagne et aux États-Unis. Il affirme que la mise en œuvre de barrages construits avec ce matériau naturel à base d'argile gonflante permettrait de réduire considérablement les infiltrations.

Monsieur BARBEROT (Alsace Nature) estime tout de même le recul sur ces expériences insuffisant pour offrir des garanties.

Monsieur FLORY (GAIA) regrette que le temps accordé à l'INERIS pour réaliser ses études n'ait pas été mis à profit pour les travaux pratiques, et déplore que l'extraction des déchets ne soit pas mise en œuvre immédiatement malgré les bonnes volontés rassemblées par la CLIS. Le vieillissement des machines présentes sur le site lui paraît être une raison supplémentaire d'agir rapidement. Il estime par ailleurs que les bouchons de bentonite ne sauraient contenir les assauts de l'eau, compte tenu de la structure de la mine.

Monsieur OMEYER (Conseil Régional) souhaite savoir quand pourra commencer le déstockage.

Monsieur ROUSSEAU (DREAL Alsace) souligne que l'ensemble des acteurs est conscient de l'urgence de la situation, mais qu'il convient de trouver un juste équilibre entre vitesse et précipitation. Il importe par conséquent de laisser le temps qui sied pour constituer et instruire les dossiers constitués en vue des travaux.

Monsieur ROLLET rappelle en outre que le chantier devra faire l'objet d'un appel d'offres sur la base d'un cahier des charges à établir, puisque l'extraction des déchets ne sera pas réalisée par Stocamine. Les premiers déchets pourraient être évacués au quatrième trimestre 2013 si une entreprise compétente répond à l'appel d'offres qui sera lancé.

Monsieur ROUSSEAU précise que le retrait des déchets pourrait, d'un point de vue administratif, d'ores et déjà commencer dans le cadre de l'Arrêté préfectoral actuel de 1997, sous certaines conditions, dont la demande d'un Arrêté pour le stockage en surface. La fermeture en tant que

telle requiert une procédure plus longue fondée sur l'étude de différents scénarii et une tierce expertise. Cette procédure pourra durer plus d'un an au vu de l'importance que devraient prendre ces dernières, et ne démarrera qu'après le dépôt d'un dossier par Stocamine.

Monsieur HECHT (CFDT) demande quel(s) site(s) a (ont) été contacté(s) pour accueillir les déchets retirés.

Monsieur ROLLET indique que le centre allemand de stockage souterrain de déchets à Herfa-Neurode accepterait de les recevoir, sous réserve de les reconditionner avec un contenant neuf et en rappelant que le déstockage devra être pris en charge par une autre société. D'autres sites d'élimination pourraient également se montrer intéressés.

Monsieur FLORY (GAIA) se réjouit de ce que Monsieur ROLLET sollicite enfin des devis en vue du déstockage : ces démarches étaient en effet attendues depuis dix ans par les salariés.

La Sous-Préfète précise que le budget autorisé par le Gouvernement tient compte des estimations demandées par Monsieur ROLLET.

Monsieur ROLLET précise n'être arrivé sur le site qu'en 2010.

Monsieur WAECHTER (Conseil Régional) rappelle que l'État a su montrer, en d'autres situations, qu'il était capable d'instaurer des procédures d'urgence. Il conviendrait donc de les appliquer pour Stocamine.

.III Point sur les personnels Stocamine

Madame SCHUMPP (Stocamine) indique qu'employeur et salariés du site ont pu retrouver un emploi à temps plein, grâce à un accord ratifié avec les Représentants du Personnel, et à la réinternalisation d'activités sous-traitées.

Elle prend acte de l'engagement de l'État à préserver l'ensemble des emplois jusqu'à ce qu'une décision concernant l'avenir de l'Entreprise soit arrêtée. Elle assure que la Direction rencontrera les salariés le moment venu, afin de discuter des modalités de fin de leur contrat de travail.

Monsieur HECHT donne lecture d'une déclaration au nom de la CFDT, jointe en annexe du présent compte rendu, qui récapitule l'historique du centre de stockage, puis insiste sur l'impact psychologique lié aux incertitudes pesant sur les 16 salariés du site. Elle appelle par ailleurs à s'atteler au plus vite aux travaux avec les salariés encore présents. Ils sont en effet ceux qui connaissent le mieux le site et les activités menées.

.IV Transformation de la CLIS en Commission de Suivi de Site (CSS)

Monsieur ROUSSEAU (DREAL Alsace) indique que les CSS se substitueront progressivement aux CLIC et aux CLIS en vertu de la loi du 12 juillet 2010 et de la circulaire du 15 novembre 2012.

Les CLIS existantes peuvent remplir les attributions des CSS jusqu'au renouvellement de leur composition. Un Arrêté Préfectoral définira le périmètre et la composition de la CSS (un membre au moins de chacun des cinq collèges : administration, collectivités, riverains ou associations, exploitant, salariés, et des personnes qualifiées), le président de la CSS et ses règles de fonctionnement. Les missions de la CSS portent sur l'échange et sur l'information autour des actions menées, sur le suivi de l'activité et sur l'information du public. Les mandats sont allongés de 3 à 5 ans.

Le bureau est composé d'un membre des cinq collèges ainsi que du Président, et participe à l'élaboration de l'ordre du jour.

La CSS se réunira au moins une fois par an, ou sur la demande d'au moins 3 membres du bureau. Les convocations seront communiquées au moins 14 jours avant les réunions, qui pourront être ouvertes au public sur décision du bureau.

Chaque collège bénéficiera du même poids dans la décision, et la prise en compte du vote des personnes qualifiées sera défini par le règlement de l'instance.

Le bilan des actions de la CSS et les ordres du jour de ses réunions seront tenus à la disposition du public.

Enfin, la CSS peut être dissoute par Arrêté Préfectoral sur proposition du bureau et sur avis du CODERST.

Monsieur ROUSSEAU invite les membres de la CLIS à désigner un représentant de chaque collège et un président pour constituer le bureau s'ils souhaitent faire évoluer l'instance en CSS avant le 7 février 2015. La DREAL proposera alors un Arrêté CSS à la signature du Préfet, sur le modèle du projet communiqué avant la séance.

Monsieur VOGT (Conseil Général) souhaite que la CSS se réunisse plus souvent qu'annuellement afin de garantir la transparence.

La séance est levée à 17 heures 15.